

CONFERENCES 2019

• **Le traitement comptable et fiscal des indemnités**

Les entreprises sont susceptibles de percevoir ou de verser diverses « indemnités » dans le cadre de leur activité. La qualification de celles-ci est toujours délicate et pourtant elle emporte des conséquences fiscales importantes tant en matière d'impôts directs (entreprises et particuliers) qu'en matière de TVA. Il s'agit de qualifier ces indemnités et d'en dégager les règles d'imposition.

Principaux thèmes abordés

Classification des diverses indemnités et présentation générale de leur traitement fiscal.

Indemnités et TVA :

- Indemnités taxables et indemnités hors champ de la TVA
- Principales jurisprudences en matière de TVA

Indemnités au regard des impôts sur les bénéfices des entreprises : traitement comptable et fiscal pour la partie versante et la partie bénéficiaire :

- Indemnités constatées à l'occasion de l'acquisition ou de la cession d'une immobilisation
- Indemnités constitutives de produits ou de charges déductibles
- Indemnités liées aux contrats de travail (pour l'entreprise et pour le salarié ou le mandataire social ...)

Indemnités en matière de droit d'enregistrement

Indemnités en matière d'impôt sur le revenu

- Indemnités au regard des revenus fonciers ;
- Indemnités et revenus exceptionnels

Intervenant

Jean-Pierre COSSIN

Conseiller Maître honoraire à la Cour des comptes,
CJP SASU

80, rue Taitbout - 75009 PARIS

Port. : 06 07 33 05 63

Email : jean-pierre.cossin@orange.fr

Date de la première conférence à Paris

Mardi 02 juillet 2019 de 14h00 à 18h00 aux Salons Hoche à Paris

- **Le suivi et l'imposition des plus-values en report d'imposition**

Les opérations dites de restructuration des entreprises comportent de nombreuses mesures et, en particulier, celles concernant les plus-values sur les titres. Les conditions d'applications de ces mesures de report doivent être respectées et leur suivi. Ces reports d'imposition peuvent aussi déboucher sur des exonérations.

Principaux thèmes abordés

Rappel des distinctions fondamentales entre :

- Plus-values professionnelles et plus-values des particuliers sur titres ;
- Reports et sursis d'imposition

Présentation exhaustive des conditions d'application des divers reports d'imposition des plus-values sur titres possibles :

- Les reports de plein droit
- Les reports de plein droit mis sous conditions
- Les reports optionnels

Obligations déclaratives à remplir pour assurer les suivis des reports et sanctions applicables

- Suivi des reports successifs dans le temps
- Cas de perte du report

Cas d'exonération des plus-values placées en report d'imposition.

Intervenant

Jean-Pierre COSSIN

Conseiller Maître honoraire à la Cour des comptes,
CJP SASU
80, rue Taitbout - 75009 PARIS
Port. : 06 07 33 05 63
Email : jean-pierre.cossin@orange.fr

Date de la première conférence à Paris

Mardi 02 juillet 2019 de 14h00 à 18h00 aux Salons Hoche à Paris

- **L'intégration fiscale : malgré les réformes, les petits groupes peuvent-ils s'en passer ?**

Principaux thèmes abordés

Pourquoi avoir réformé un régime qui fonctionne bien ?

Ce qui va changer pour les petits groupes :

- distributions,
- le filet de sécurité fiscal afférent aux opérations internes au groupe n'existe plus,
- la détermination du prix pour les opérations internes au groupe (prestations de services, ventes de stocks, prêts d'argent, cessions d'immobilisations),
- le nouveau traitement des cessions internes de titres de participation,
- le sort des déficits antérieurs à l'intégration : des nouveautés importantes favorables.

Le traitement fiscal des spécificités (clause de retour à meilleure fortune...)

Les précautions à prendre pour éviter les pièges.

La déductibilité des charges financières : quels textes en pratique s'appliquent aux petits groupes après la réforme ?

Doit-on modifier les conventions d'intégration fiscale ?

Les avantages du régime après la réforme demeurent-ils supérieurs aux inconvénients du régime ?

Intervenant

Patrick MORGENSTERN

Expert-comptable, Commissaire aux comptes
CABINET MORGENSTERN ET ASSOCIES
7 rue du Chevalier de Saint George – 75008 PARIS
Port. : 06 08 28 49 18
Email : patrick.morgenstern@wanadoo.fr

Date de la première conférence à Paris

Mardi 14 mai 2019 de 08h30 à 10h30 aux Salons Hoche à Paris

- **La fiscalité des rémunérations des dirigeants**

Principaux thèmes abordés

Statut du dirigeant et rémunération

- Régime juridique de la rémunération (conventions réglementées, auto-rémunération, absence de rémunération, etc.)
- Régime fiscal de la rémunération (imposition, rémunération normale, rémunération excessive, associés professionnels internes des SEL)
- Régime social (régimes applicables par assimilation, SEL, sociétés semi-transparentes)
- Stratégies d'optimisation (TNS, assimilé salarié)
- Simulations d'arbitrages salaires/dividendes

Rémunérations indirectes

- Épargne retraite, épargne salariale
- Protection sociale complémentaire
- Accès à l'actionnariat (stocks options, actions gratuites)

Intervenants

Jean-François PESTUREAU

Expert-comptable, Commissaire aux comptes
STRATEFIS
3 rue de Duras - 75008 PARIS
Port. : 06 07 13 03 57
Email : franzi@club-internet.fr

Philippe REIGNE

Agrégé des facultés de droit
Professeur du Conservatoire national des arts
et métiers
STACHYS FORMATION
3 rue du Dôme - 75116 PARIS
Port. : 06 18 89 70 02
Email : philippe.reigne@gmail.com

Date de la première conférence à Paris

Judi 19 septembre 2019 de 08h30 à 10h30 aux Salons Hoche à Paris

- **Droit pénal fiscal : ça n'arrive pas qu'aux autres**

Principaux thèmes abordés

Certains textes récents (la Loi « Etat au service d'une société de confiance du 10 août 2018 » et « la loi relative à la lutte contre la fraude du 23 octobre 2018 ») ont considérablement fait évoluer les relations entre l'administration fiscale et les contribuables, mais également le traitement pénal de certaines situations fiscales. Devant de telles modifications, il peut être intéressant de faire le point sur :

- Les différents délits en matière fiscale et la place particulière de la TVA ;
- L'articulation entre fraude fiscale et abus de droit ;
- La responsabilité pénale de nos clients et l'éventuelle "complicité" fiscale de leurs conseils ;
- L'allègement du "verrou de Bercy" va-t-il conduire à une multiplication des mises en cause pénales ?
- Les spécificités du blanchiment de fraude fiscale.

Intervenants

Hervé KRUGER

Expert-comptable, Commissaire aux Comptes
CABINET AVVENS GALET OLDRA
Le Laudon - PAE des Glaisins
12A, rue du Pré Faucon
74940 ANNECY-LE-VIEUX
Tél. : 04 50 27 71 05
Port. : 06 20 66 21 21
Email : hkruger@galetoldra.com

Nicolas SUSSAN

Expert-comptable, Commissaire aux Comptes
CABINET SUSSAN ET ASSOCIES
18, Chemin de la Briqueterie
33610 CANEJAN
Tél. : 05 57 26 20 30
Port. : 06 81 95 69 40
Email : nicolas.sussan@cabinet-sussan.com

Date de la première conférence à Paris

Judi 12 décembre 2019 de 08h30 à 10h30 aux Salons Hoche à Paris

- **Révision des comptes 2018 et résultat fiscal**

Conférence en e-learning sur le site du Club Fiscal www.clubfiscal.net

- Identifiant : arrete2019
- Mot de passe : clubfiscal

- **Journées annuelles 2019**

Date : Mercredi 20 novembre et jeudi 21 novembre 2019

Lieu : Maison de la Chimie - 28, Rue Saint-Dominique - 75007 PARIS